



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial**

**Arrêté n° 2024-PREF/DCPPAT/BUPPE/ 141 du 26 mars 2024
instituant des secteurs d'information sur les sols (SIS)
sur la commune de VILLABÉ**

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-6 et L. 125-7, R. 125-41 à R. 125-48,

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles R. 151-53 et R. 153-18,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 7 février 2024 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de Préfète de l'Essonne,

VU le décret du 6 décembre 2022 portant nomination de M. Olivier DELCAYROU, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de sous-préfet hors classe, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF-DCPPAT-BCA-075 du 4 mars 2024 portant délégation de signature à M. Olivier DELCAYROU, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu,

VU le courrier du 23 avril 2019 transmettant au maire de VILLABÉ pour avis, le projet de création de SIS,

VU l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols effectuée par courrier du 16 novembre 2020,

VU la consultation du public entre le 16 novembre 2020 et le 15 janvier 2021,

VU le rapport de l'inspection des installations classées du 12 janvier 2024 proposant la création de SIS sur la commune de VILLABÉ,

VU l'avis favorable du Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques de l'Essonne émis lors de sa séance du 25 janvier 2024,

CONSIDÉRANT que les activités exercées par diverses sociétés sur le territoire de la commune sont à l'origine de pollution des sols et/ou des eaux souterraines,

CONSIDÉRANT qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols,

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – CRÉATION

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés sur la commune de VILLABÉ :

- o SIS n° 91SIS07951 relatif au site L'ancienne décharge des papeteries Chapelle Darblay et Pap'Cor
- o SIS n° 91SIS07964 relatif au terrain qui jouxte le nord-ouest du site de Total

Les fiches descriptives et les cartes graphiques sur les sols sont annexées au présent arrêté.

ARTICLE 2 – INFORMATION

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site <http://www.georisques.gouv.fr>

Les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexés au Plan Local d'Urbanisme de la commune de VILLABÉ.

ARTICLE 3 – NOTIFICATION ET PUBLICITÉ

Le présent arrêté sera notifié au maire de VILLABÉ et transmis pour information au Président de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart.

Il sera affiché pendant un mois en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Essonne.

ARTICLE 4 – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente décision peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le Tribunal administratif de Versailles, par voie postale (56 avenue de Saint-Cloud, 78011 Versailles) ou par voie électronique (<https://www.telerecours.fr>), dans les deux mois à compter de sa notification ou de son affichage.

ARTICLE 5 – EXÉCUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne, le Maire de VILLABÉ, la Directrice Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Ile de France et la Directrice Départementale des Territoires de l'Essonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Olivier DELCAYROU

Site

Nom usuel : L'ancienne décharge des papeteries Chapelle Darblay et Pap'Cor

Adresse : - L'ÎLE DU MOULIN GALANT

Commune principale : VILLABE (91659)

Activité :

Code - Libellé NAF : Non renseignée

Date de début : Non renseignée

Date de fin : Non renseignée

Classification SIS

Code métier : SSP00053970101

Description : Ce site a été exploité par l'ancienne décharge des papeteries Chapelle Darblay et Pap'Cor depuis 1870 jusqu'à sa cessation d'activité en octobre 1983, il est actuellement en friche. Les différentes investigations menées sur le site ont révélé :

- investigations de novembre 2003 : une pollution en HCT (hydrocarbures totaux), PCB (polychlorobiphényles), solvants chlorés et métaux lourds (en particulier arsenic, chrome, cuivre, plomb, zinc, nickel, baryum) dans les sols ;
- investigations complémentaires de juin 2005 : une pollution en HCT, PCB, phtalates et métaux lourds (en particulier arsenic, baryum, cuivre, plomb) dans les sols ;
- investigations de janvier 2006 : une pollution en HCT, PCB, solvants chlorés, BTEX (Benzène, Toluène, Éthylbenzène et Xylènes) et métaux lourds (en particulier cuivre, plomb, zinc) dans les sols.

Dans le cadre de la vente du site au conseil général de l'Essonne au titre de la politique départementale de préservation des Espaces Naturels Sensibles, l'évaluation détaillée des risques datée du janvier 2006 a conduit à la compatibilité de l'état des sols avec l'usage prévu de type récréatif.

Observations: Investigations environnementales, novembre 2003;
Investigations environnementales complémentaires, PF4560, juin 2005;
Evaluation détaillée des risques, janvier 2006.

Documents Classification SIS



Plateforme de gestion des données relatives aux risques de pollution des sols

Instruction (Actions de l'administration)

Date de début : Non renseignée

Date de fin : Non renseignée

Origine : Information par un tiers

Date présumée de la pollution : Non renseignée

Description : Ce site a été exploité par l'ancienne décharge des papeteries Chapelle Darblay et Pap'Cor depuis 1870 jusqu'à sa cessation d'activité en octobre 1983, il est actuellement en friche. Les différentes investigations menées sur le site ont révélé :

- investigations de novembre 2003 : une pollution en HCT (hydrocarbures totaux), PCB (polychlorobiphényles), solvants chlorés et métaux lourds (en particulier arsenic, chrome, cuivre, plomb, zinc, nickel, baryum) dans les sols ;
- investigations complémentaires de juin 2005 : une pollution en HCT, PCB, phtalates et métaux lourds (en particulier arsenic, baryum, cuivre, plomb) dans les sols ;
- investigations de janvier 2006 : une pollution en HCT, PCB, solvants chlorés, BTEX (Benzène, Toluène, Éthylbenzène et Xylènes) et métaux lourds (en particulier cuivre, plomb, zinc) dans les sols.

Dans le cadre de la vente du site au conseil général de l'Essonne au titre de la politique départementale de préservation des Espaces Naturels Sensibles, l'évaluation détaillée des risques datée du janvier 2006 a conclu à la compatibilité de l'état des sols avec l'usage prévu de type récréatif.

Observations: Investigations environnementales, novembre 2003;
Investigations environnementales complémentaires, PF4560, juin 2005;
Evaluation détaillée des risques, janvier 2006.

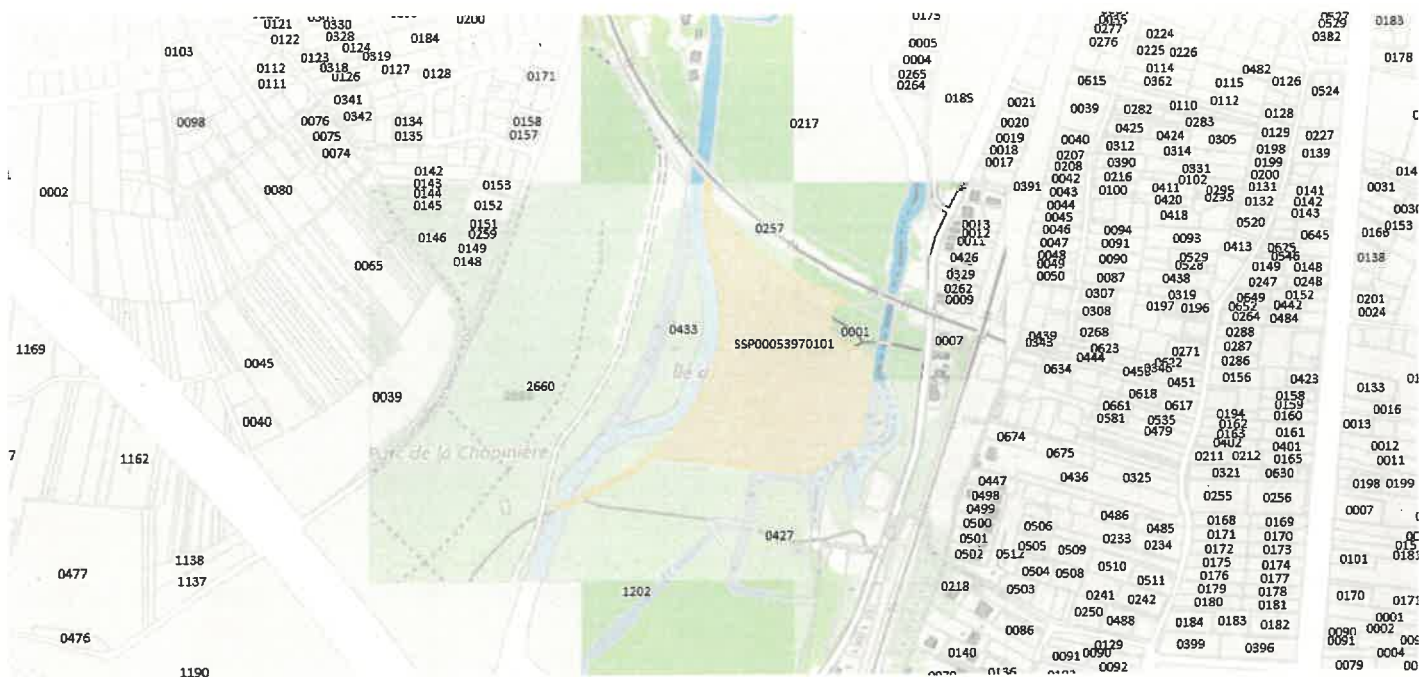


Plateforme de gestion des données relatives aux risques de pollution des sols

Plan cartographique

Numéro des parcelles : 434

Coordonnées du centroïde : Long. :2.469, Lat. :48.58



Site

Nom usuel : Le terrain jouxte le nord-ouest du site de Total

Adresse : - AUTOROUTE A6

Commune principale : VILLABE (91659)

Activité :

Code - Libellé NAF : Non renseignée

Date de début : Non renseignée

Date de fin : Non renseignée

Classification SIS

Code métier : SSP00054100101

Description :

Ce terrain qui a appartenu à la société TOTAL est situé en limite nord-ouest du site de la société qui est encore en activité, elle y exerce une activité de distribution de carburants depuis 1970. Ce terrain a accueilli l'ancien parc à cuves de Total depuis 1970 jusqu'à son démantèlement en 2016. Suite aux deux déversements de gasoil dans les sols et dans le réseau eaux pluviales du site TOTAL en décembre 1996 et novembre 1997 respectivement, les investigations des sols datées de février 1997 et avril 1998 ont mis en évidence une pollution en hydrocarbures volatils dans l'air interstitiel des sols au droit de l'ancien parc à cuves. Des travaux de dépollution des sols et de sous-sol se sont ensuite déroulés de février à juillet 1998. Néanmoins, le diagnostic daté du 21 mai 1999 a mis en évidence une présence de pollution résiduelle en HCT (hydrocarbures totaux) au droit de l'ancien parc à cuve. Des travaux de réhabilitation ont été engagés en novembre 1999. De novembre 2003 à janvier 2015, plusieurs diagnostics environnementaux ont été réalisés et ceux-ci ont indiqué une pollution en HCT et BTEX (Benzène, Toluène, Éthylbenzène et Xylènes) dans les sols, au droit des anciennes cuves. L'évaluation Simplifiée des Risques daté de juin 2004 a classé ce site en catégorie 2-site à surveiller.

Observations: Intervention d'urgence suite à la pollution accidentelle de novembre 1996, n°4024 Rev.0, février 1997;

Intervention d'urgence suite à la pollution accidentelle du 28 novembre 1997, n° 4024/293, avril 1998;

Travaux d'excavation, n°4024/293 Rev. 2, avril 1998;

Diagnostic des sols sur la parcelle de l'ancien parc à cuves et travaux de réhabilitation, n° RC/OM 4024-439.doc – 21 mai 1999;

Travaux de réhabilitation, n° RC/GT/967-99, 06 décembre 1999;

Diagnostic du milieu souterrain, P203.068.0-édition 2, novembre 2003;

Evaluation Simplifiée des Risques, P204.096.0 édition 1, juin 2004;

Diagnostic complémentaire, P2061250v1, janvier 2007;

Diagnostic complémentaire, Mai et juin 2012;

Diagnostic des sols, des eaux souterraines et de l'air ambiant dans le cadre du renouvellement de concession, n°7328-2, juin 2013;

Traitement de la nappe par biostimulation aérobie, n°6787-9 &10;



Plateforme de gestion des données relatives aux risques de pollution des sols

Documents Classification SIS

Instruction (Actions de l'administration)

Date de début : Non renseignée

Date de fin : Non renseignée

Origine : Information par un tiers

Date présumée de la pollution : Non renseignée

Description : Ce terrain qui a appartenu à la société TOTAL est situé en limite nord-ouest du site de la société qui est encore en activité, elle y exerce une activité de distribution de carburants depuis 1970. Ce terrain a accueilli l'ancien parc à cuves de Total depuis 1970 jusqu'à son démantèlement en 2016. Suite aux deux déversements de gasoil dans les sols et dans le réseau eaux pluviales du site TOTAL en décembre 1996 et novembre 1997 respectivement, les investigations des sols datées de février 1997 et avril 1998 ont mis en évidence une pollution en hydrocarbures volatils dans l'air interstitiel des sols au droit de l'ancien parc à cuves. Des travaux de dépollution des sols et de sous-sol se sont ensuite déroulés de février à juillet 1998. Néanmoins, le diagnostic daté du 21 mai 1999 a mis en évidence une présence de pollution résiduelle en HCT (hydrocarbures totaux) au droit de l'ancien parc à cuve. Des travaux de réhabilitation ont été engagés en novembre 1999. De novembre 2003 à janvier 2015, plusieurs diagnostics environnementaux ont été réalisés et ceux-ci ont indiqué une pollution en HCT et BTEX (Benzène, Toluène, Éthylbenzène et Xylènes) dans les sols, au droit des anciennes cuves. L'évaluation Simplifiée des Risques daté de juin 2004 a classé ce site en catégorie 2-site à surveiller.

Observations: Intervention d'urgence suite à la pollution accidentelle de novembre 1996, n°4024 Rev.0, février 1997;

Intervention d'urgence suite à la pollution accidentelle du 28 novembre 1997, n° 4024/293, avril 1998;

Travaux d'excavation, n°4024/293 Rev. 2, avril 1998;

Diagnostic des sols sur la parcelle de l'ancien parc à cuves et travaux de réhabilitation, n° RC/OM 4024-439.doc – 21 mai 1999;

Travaux de réhabilitation, n° RC/GT/967-99, 06 décembre 1999;

Diagnostic du milieu souterrain, P203.068.0-édition 2, novembre 2003;

Evaluation Simplifiée des Risques, P204.096.0 édition 1, juin 2004;

Diagnostic complémentaire, P2061250v1, janvier 2007;

Diagnostic complémentaire, Mai et juin 2012;

Diagnostic des sols, des eaux souterraines et de l'air ambiant dans le cadre du renouvellement de concession, n°7328-2, juin 2013;

Traitement de la nappe par biostimulation aérobie, n°6787-9 &10;

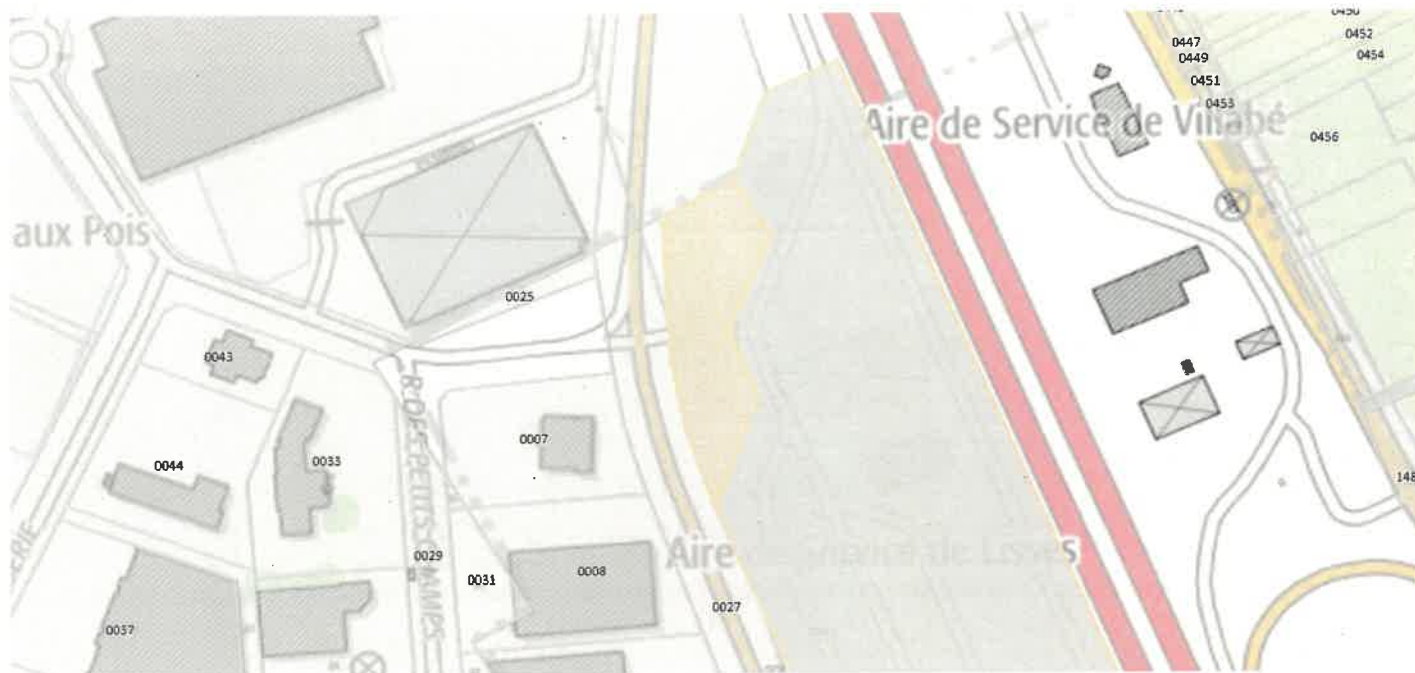
Analyse des risques résiduels dans la future boutique, n°6787-15, novembre 2014;

État des lieux environnementale avant renouvellement de concession, N° 6787-14, Janvier 2015.

Plan cartographique

Numéro des parcelles : 1

Coordonnées du centroïde : Long. :2.441, Lat. :48.595



Plateforme de gestion des données relatives aux risques de pollution des sols

